

Modalités d'exposition



Festival 2026

Au fil de l'eau

L'artiste présentera une exposition d'art dans le cadre du « Festival du Lin et de la Fibre Artistique » qui se tiendra les 3, 4 et 5 juillet 2026. Les horaires d'ouverture au public sont de 10h00 à 18h30 sur les trois jours du festival.

Transport

L'artiste se chargera de son transport et de celui de ses œuvres. Les frais de transport seront remboursés à l'artiste par Alliance et Culture, sur la base des frais selon le barème communiqué par le Centre de Gestion (0.35€ du km) et calculés d'après le site Internet « Mappy ». Aucun péage ne sera pris en considération. Si l'artiste souhaite venir en train, c'est aussi possible. Il sera demandé à l'artiste de prendre ses billets le plus tôt possible pour avoir les meilleurs tarifs et de garder sa facture ou ticket de caisse pour que l'association puisse le rembourser.

Droits de monstration

Alliance et culture applique des droits de monstration sous la forme d'une enveloppe de 100 euros par exposition. Celle-ci vous sera versée post festival au même titre que les frais de transport.

Installation/Désinstallation

L'artiste installera son exposition en amont du festival avec le concours d'Alliance et Culture, l'installation sera possible à partir du lundi, en fonction des dispositifs d'exposition. L'installation de l'exposition devra être terminée pour le jeudi matin 10h pour permettre aux artistes de visiter les lieux d'exposition avant l'ouverture au public. Nous proposons aux artistes de faire une visite des expositions le jeudi avant le festival pour qu'ils puissent découvrir le plus d'expositions possible lors du festival étant du vendredi au dimanche sur leur lieu d'exposition. Les artistes pourront se rencontrer lors de ces visites mais ils seront également invités à un barbecue le vendredi soir et seront logés dans un lieu commun (lodges individuels ou partagés). Le décrochage des œuvres se fera à partir du dimanche après 18h30.

Mise en place des expositions

L'artiste s'engage à donner le plus d'informations possibles sur l'installation de son exposition avant la mise en place de celle-ci. Pour des raisons techniques, plus il y aura d'informations, plus l'accrochage sera facilité pour l'artiste et pour l'association. Les expositions se déroulant pour la plupart dans les lieux du patrimoine, il est important pour l'association que les artistes détaillent leurs œuvres (taille, poids et mode d'accrochage) pour que les bénévoles et l'association soient préparés au mieux lors de l'accrochage (il est parfois impossible de percer les murs des lieux d'expositions, cependant certains points d'accroche sont déjà prévus dans les murs ou sur les poutres). Pour des raisons d'assurance et de sécurité, les bénévoles de l'association Alliance et Culture ainsi que le personnel des communes de l'association ne sont pas en droit de monter à plus de 4m de hauteur. L'accrochage des pièces en hauteur se fera donc par l'artiste lui-même ou par l'un de ses accompagnateurs. Nous vous demanderons de signer un formulaire d'engagement qui sera lié au contrat que nous vous enverrons après la validation de votre candidature.

La scénographie doit être prévue le plus tôt possible, pour cela, nous demandons aux artistes, s'ils en ont la possibilité, de venir faire une visite du site de leur exposition. Si un accrochage spécifique est retenu par l'artiste et l'association, il sera possible alors de faire venir un ou plusieurs professionnels pour un accrochage en hauteur ou pour d'autres demandes spécifiques de l'artiste.

L'association propose une aide à l'accrochage et à la mise en place des expositions. Elle fonctionne grâce à ces 300 bénévoles qui se rendront disponibles si vous avez besoin d'aide. Nous vous demanderons cependant de le mentionner dans la fiche technique qui sera remise aux artistes sélectionnés pour 2026 avant les vacances de Noël.

Les bénévoles de l'association ne sont pas des professionnels de la mise en place d'exposition, vous serez donc le curateur et le régisseur de votre exposition. Ils pourront vous aider dans la limite de leur disponibilité.

Concernant le matériel, nous pouvons mettre à disposition du matériel sur vos lieux d'expositions pour l'accrochage, nous savons qu'il peut être compliqué d'amener du gros matériel. Si vous avez des besoins particuliers, ils devront être mentionnés sur la fiche technique en amont. Pour le petit matériel, nous vous demanderons de prendre ce que vous pouvez, s'il vous est impossible de ramener du matériel, cela devra aussi être mentionné sur votre fiche technique.

S'il vous manque du matériel lors de votre accrochage, vous pouvez contacter le référent de votre commune (qui est un relais entre vous et l'association et également un bénévole) et si vous avez un souci particulier, vous devez contacter l'un des membres du bureau ou directement Alix THOMAZO, Marlène JOSSE ou Patrick OUVRY. Nous ferons ce qu'il faut pour que votre exposition et votre accrochage se passent au mieux.

Texte d'exposition

L'artiste s'engage à rédiger un texte visant à expliquer son travail et qui sera destiné au public. Il sera affiché sur le lieu d'exposition. Le texte devra être communiqué à l'Association, au plus tard, 1 mois avant l'événement (si celui-ci est différent du texte de présentation du livret). De même, l'artiste présentera ses œuvres aux Bénévoles qui assurent les permanences pour que ceux-ci puissent expliquer sa démarche lorsque l'artiste est absent du lieu d'exposition. La présence de l'artiste sur son site d'Exposition est requise pendant les 3 jours du Festival.

Cartels et fiche de prix

Vous pouvez également nous fournir une fiche de prix que nous pourrions mettre à disposition sur le lieu d'exposition. Si vous le souhaitez, nous pouvons aussi imprimer des cartels, nous devons avoir le fichier au plus tard le 1er Mai 2025 (ils seront pour tous les artistes sur une forme commune, nous pourrions vous fournir la maquette si vous le souhaitez).

Texte de présentation et photos du livret

L'artiste devra fournir à l'association, au plus tard le 15 Février, un texte de présentation pour son exposition qui sera inclus dans le livret du festival ainsi que trois photographies. Passé cette date, le texte de l'artiste ne figurera pas dans le livret.

- 1 texte : 500 signes maximum, les espaces inclus

- 3 photos haute définition (minimum 3, maximum 6) de différentes œuvres si possibles et une photo de portrait (elles serviront à illustrer le livret du festival)

Ateliers

L'artiste peut, s'il le souhaite, organiser des ateliers sur les trois jours du festival. Il sera demandé à l'artiste de ne pas dépasser un certain nombre d'heures d'ateliers sur les trois jours du festival. L'association souhaite que l'artiste échange avec le public lors de son exposition, c'est pour cette raison que nous mettons une limite de temps aux ateliers. L'association communiquera sur ses réseaux ainsi que dans le livret sur les ateliers. L'artiste doit cependant s'occuper des inscriptions. Nous pourrions vous fournir du matériel (tables, chaises,...). Vous devez aussi le mentionner sur votre fiche technique. L'association ne prend pas de pourcentage sur le prix des ateliers, éditions ou autres objets à vendre sur votre lieu d'exposition.

Assurance

Les œuvres seront assurées par Alliance et Culture de clou à clou. L'artiste transmettra la liste des œuvres exposées, accompagnée de leur valeur d'assurance, au plus tard le 1er Juin.

Surveillance et gardiennage

L'association Alliance et Culture se charge de la surveillance des œuvres pendant les heures d'ouverture au public, ainsi que de l'accueil du public et de la billetterie de l'exposition, avec l'aide de ses bénévoles. Les locaux seront fermés à clé en dehors des heures d'ouverture au public.

Communication

L'information concernant l'exposition sera incluse dans le programme du « Festival du Lin et de la Fibre Artistique ».

Pour information :

- Communication auprès des Offices de Tourisme, des Exposants participants (Artistes et Artisans), Clubs de Patchwork, Broderie, Couture, fichiers Visiteurs et Adhérents...
- Site Internet, Instagram et Facebook,
- 1500 affiches,
- 25 000 cartes postales,
- Au minimum 20 000 programmes détaillés.

La communication presse auprès des revues spécialisées se fera au titre du « Festival du Lin et de la Fibre Artistique » dans son ensemble. L'Artiste prend directement contact avec les revues concernées par la spécificité de ses œuvres.

Vernissage

L'inauguration officielle du « Festival du Lin et de la Fibre Artistique » tient lieu de vernissage à l'ensemble des expositions inscrites au programme du Festival. Elle sera organisée le jeudi 2 juillet 2026. Vous recevrez toutes les informations nécessaires par le biais d'un carton d'invitation.

Hébergement

L'hébergement est prévu par l'Association « Alliance et Culture ». Les artistes seront logés dans le même établissement.

Le Président,

M. Patrick OUVRY

Alliance & Culture, 191, Route de Veules
76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER
Tel : 02 35 57 25 20
E-mail : allianceetculture@wanadoo.fr
SIRET : 43886242700046

Déclaration sous-préfecture de Dieppe le 10/01/2001
JO du 17/02/2001 TVA non applicable
Article 293B du CGI